



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**PÔLE DE COORDINATION DES POLITIQUES
INTERMINISTÉRIELLES ET INGÉNIERIE TERRITORIALE**

Vol 2

N° Spécial

29 Mai 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PCPIIT du 29 Mai 2019

Vol 2

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET INGENIERIE TERRITORIALE | Page |
|----------------------|-------------|---|-------------|
| PCPIIT N° 2019-32 | 27.05.2019 | Arrêté portant délégation de signature à Madame Alexia THIBAULT, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial | 3 |

POLE DE COORDINATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES ET
INGENIERIE TERRITORIALE

Arrêté PCPIIT n° 2019-32 du 27 mai 2019 portant délégation de signature à Madame Alexia THIBAULT, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le Code de l'entrée et du séjour des étrangers, et du droit de l'asile, notamment ses articles L.744-5 et R.744-12 ;

Vu la loi organique n°2001.692 du 1^{er} août 2001 relatives aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté MCI n°2017-77 du 29 décembre 2017 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2018 portant nomination de Madame Alexia THIBAULT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, à compter du 13 février 2018 ;

Vu les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : délégation de signature est donnée à Madame Alexia THIBAULT, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, à l'effet de signer ou de viser, dans la limite des attributions dévolues à cette direction, tous actes, décisions, pièces et correspondances, à l'exception des documents ci-après :

- arrêtés présentant un caractère réglementaire général ou de principe ;
- correspondances destinées aux élus ;
- circulaires;
- instructions aux chefs des services départementaux ;
- nomination des membres des comités, conseils et commissions ;

- décisions d'attributions de subventions ;

ARTICLE 2 : sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexia THIBAULT, délégation est donnée à l'effet de signer ou viser, dans les conditions fixées par l'article 1^{er} du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, aux fonctionnaires désignés ci-après :

Pôle de coordination des politiques interministérielles et de l'ingénierie territoriale

Monsieur François ROBINET, attaché principal, chef du pôle de coordination des politiques interministérielles et de l'ingénierie territoriale, à l'effet de signer ou de viser :

- tous actes de gestion courante relatifs au fonctionnement et à la gestion des ressources humaines de ce pôle ;
- les mises en demeure de quitter les lieux faisant suite à un signalement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, ou d'un gestionnaire de centre d'hébergement d'urgence relevant du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ;
- les décisions d'entrée et de sortie du dispositif de préparation et d'aide au retour ;

Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François ROBINET, cette même délégation est donnée à Madame Fiona AUDEFROY, attachée, adjointe au chef du pôle de coordination des politiques interministérielles et de l'ingénierie territoriale.

Bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques

Monsieur Fabrice FAUCHER, attaché principal, chef de bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, à l'effet de signer ou de viser tous actes de gestion courante relatifs au fonctionnement et à la gestion des ressources humaines de ce bureau.

Sous l'autorité et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice FAUCHER, cette même délégation est donnée à Monsieur Sylvain DUCROCQ, attaché, adjoint au chef de bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Fabrice FAUCHER et de Monsieur Sylvain DUCROCQ, délégation est donnée, pour signer ou viser, dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa :

- pour la section environnement industriel, installations classées pour la protection de l'environnement : à M François LANDAIS, secrétaire administratif de classe exceptionnelle
- pour la section enquêtes publiques et actions foncières : à Mme Agnès BRUGMANN, secrétaire administratif de classe supérieure

ARTICLE 3 : l'arrêté PCPIIT n° 2018-53 du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Alexia THIBAULT, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, est abrogé.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera exécutoire à compter du jour de sa publication.

ARTICLE 5 : le secrétaire général de la préfecture et la directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 27 mai 2019

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>